

Evêché de Nanterre, le 21 novembre 2024  
Mémoire de la Présentation de la Vierge Marie

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Objet : Nouvelle basilique en France à Boulogne-Billancourt : l'église Notre-Dame-de-Boulogne élevée au rang de basilique mineure.**

Le 29 juin 2024, en la fête des saints apôtres Pierre et Paul, un décret a été signé à Rome au nom du Pape François élevant l'église Notre-Dame-de-Boulogne au rang de basilique mineure. Première basilique du diocèse de Nanterre, elle devient la 176<sup>ème</sup> église honorée de ce titre en France. C'est une joie pour l'ensemble de l'Eglise dans les Hauts-de-Seine.

Dès 2020, Mgr Matthieu Rougé a voulu relancer la vocation originelle de cette église, autour de laquelle est née la ville de Boulogne il y a un peu plus de 700 ans : l'accueil de pèlerins venant de tous horizons. Aussi a-t-il décidé d'en faire un « sanctuaire diocésain ».

Par ailleurs, sous l'impulsion de son maire, M. Pierre-Christophe Baguet, la commune de Boulogne-Billancourt, propriétaire de l'église Notre-Dame-de-Boulogne, a entrepris de très importants travaux de restauration tant extérieurs qu'intérieurs, prévus pour durer quatre années, afin de redonner ses couleurs à ce bâtiment exceptionnel implanté au cœur d'un quartier animé.

Mgr Rougé célébrera l'élévation de cette église au rang de basilique, en présence du Nonce Apostolique, représentant du Pape en France, le dimanche 12 janvier 2025, au seuil d'une année jubilaire pour l'Eglise universelle.

**Contact Presse** : Stéphanie Tabard, déléguée diocésaine pour la communication – 06 61 10 69 66 – [s.tabard@diocese92.fr](mailto:s.tabard@diocese92.fr)